

TAXE D'APPRENTISSAGE

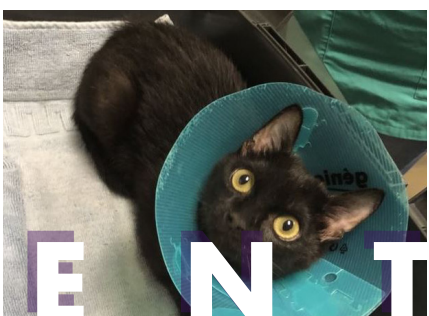
Jusqu'au 31 mai 2021



EN 2021 VOTRE SOUTIEN



EST TOUJOURS



ESSENTIEL



transmettre • chercher • soigner

2021 sera une année charnière pour l'École nationale vétérinaire d'Alfort. L'École et le cursus vivent des évolutions historiques. Le campus va se restructurer avec un bâtiment entièrement dédié à l'enseignement et à l'administration pour poursuivre la modernisation entamée. Dans le même temps, pour la première fois depuis 140 ans, l'accès aux Écoles vétérinaires est désormais possible juste après le baccalauréat pour 40 nouveaux bacheliers par établissement. Le cursus vétérinaire est désormais organisé en six années. Un changement majeur qui doit permettre de diversifier les profils recrutés. Tout cela dans un contexte de pandémie et d'incertitude.

Pour accompagner cette dynamique, nous avons besoin de votre soutien, via le versement de la taxe d'apprentissage, outil indispensable au renforcement de certaines activités dédiées aux étudiants. Découvrez dans ce document nos champs d'intervention.

**Pr Christophe
DEGUEURCE**

Directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort

POURQUOI SOUTENIR L'ENVA ?

UNE RÉFÉRENCE MONDIALE, INTÉGRÉE AU CLASSEMENT DE SHANGHAI

*Classement 2020 de Shanghai
thématique des établissements de
recherche vétérinaire*

**800 ÉTUDIANTS
5 PROMOTIONS**

**2 PÔLES DE
RECHERCHE**

**140 ENCADRANTS
PÉDAGOGIQUES**

+ DE 250 ANS D'HISTOIRE



**45% DU BUDGET
ENVA = NOS
RESSOURCES
PROPRES.
CHAQUE EURO
COMPTE POUR
NOS ACTIVITÉS**

4 HÔPITAUX VÉTÉRIAIRES 43 000 ANIMAUX SOIGNÉS/AN



Chats, chiens, nouveaux animaux de compagnie, faune sauvage, chevaux, animaux de ferme

LA TAXE D'APPRENTISSAGE = LE SEUL IMPÔT DONT VOUS POUVEZ CHOISIR LE BÉNÉFICIAIRE



Toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés,

les coopératives agricoles, les groupements d'intérêt économique (GIE), les entrepreneurs individuels ou sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés qui exercent une activité commerciale, industrielle ou artisanale.

CE QUE PERMET LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Les ressources collectées en 2020 ont permis d'acquérir du matériel dédié à l'enseignement et à la formation des futurs vétérinaires.

Les versements de la taxe d'apprentissage assurent également le développement du fonds documentaire pédagogique de l'EnvA, l'acquisition de revues spécialisées ainsi que l'ensemble des abonnements de la bibliothèque. Au-delà, cela permet l'accompagnement de la transformation de notre campus, notamment l'aménagement à venir de l'Agora, pôle d'enseignement et d'administration moderne en

cours de construction, avec de nouvelles salles de cours. Votre soutien fut également utile pour la mise en service des trois bâtiments ayant été rénovés/construits et dédiés aux animaux de ferme, à la recherche et aux cliniciens équidés et animaux de compagnie.

Ces dernières années le soutien des entreprises a favorisé la mise en place d'une salle d'apprentissage de divers gestes techniques sur mannequins et modèles inertes (projet VetSims). Une salle qui poursuit son développement, avec l'acquisition de nouveaux modèles et le développement d'ateliers de réalité virtuelle.



**Jusqu'au
31 mai
2021**



Votre taxe d'apprentissage
= 0,68 % de votre masse salariale,
c'est-à-dire le montant total des
rémunérations imposables et des avantages
en nature versés au personnel durant
l'année civile précédente.



**2021 :
13%**
de votre taxe d'apprentissage peuvent
être versés à l'EnvA pour le finance-
ment de sa formation initiale, au titre
du solde de la taxe d'apprentissage. Le
«hors quota A et B» disparaît .

Ce bordereau nous est indispensable pour suivre vos versements. Nous vous remercions de bien vouloir nous le retourner complété à :
École nationale vétérinaire d'Alfort - Direction des affaires financières - 7, avenue du général de Gaulle 94704 Maisons-Alfort CEDEX
Ou par courriel : daf@vet-alfort.fr - Code UIA de l'établissement : 0940608A

VOTRE ENTREPRISE

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Personne à informer du suivi du dossier de la taxe d'apprentissage :

☐ Mme ☐ M

Prénom :

Nom :

Fonction :

Tél :

Courriel :

VERSEMENT

L'École est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage au titre des 13% de solde. Si vous souhaitez affecter ce versement à une ou plusieurs unités en particulier, vous pouvez préciser la répartition de la somme.
Sinon, indiquez le total affecté à un département ou à l'EnvA dans sa globalité.

DÉPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES (DSBP)	Montant €	DÉPARTEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES ET DE SANTÉ PUBLIQUE (DPASP)	Montant €	DÉPARTEMENT D'ELEVAGE ET DE PATHOLOGIE DES EQUIDÉS ET DES CARNIVORES (DEPEC)	Montant €
☐ Anatomie des animaux domestiques		☐ Hygiène, qualité et sécurité des aliments		☐ Cardiologie	
☐ Bactériologie, immunologie, virologie		☐ Reproduction animale		☐ Hôpital équidés & centre d'imagerie et de recherche en affections locomotrices équinés (Cirale)	
☐ Biochimie, biologie clinique		☐ Pathologie des animaux de production		☐ Médecine et imagerie médicale	
☐ Éducation physique et sportive		☐ Maladies réglementées, zoonoses et épidémiologie		☐ Médecine de l'élevage et du sport (umes)	
☐ Histologie, anatomie pathologique		☐ Zootechnie, économie rurale		☐ Pathologie chirurgicale	
☐ Management, communication, outils scientifiques		☐ Hôpital Faune sauvage		☐ Urgences, soins intensifs, anesthésie, réanimation	
☐ Parasitologie, maladies parasitaires, dermatologie				☐ Ophtalmologie	
☐ Pharmacie et toxicologie		BIBLIOTHÈQUE	Montant €	☐ Nouveaux animaux de compagnie	
☐ Physiologie, éthologie, génétique		AUTRE :	Montant €		
☐ VetSims (salle de simulation médicale)		VERSEMENT À L'ENVA NON-FLECHÉ	Montant €		
			Montant €	TOTAL ENVA	

Le versement du solde de 13% de la taxe d'apprentissage doit être effectué avant le 31 mai 2021 directement par les entreprises versantes auprès des établissements d'enseignement. Pour un versement par chèque, merci de libeller le chèque à l'ordre de « l'Agent comptable de l'EnVA » et de le joindre à ce formulaire.
Pour un versement par virement, contactez daf@vet-alfort.fr.

Ville et date :

Cachet de l'entreprise :